

| | | |
|---|---|---------------------|
|  | EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE | <i>Délibération</i> |
| | Séance publique du 23 septembre 2021 | N° 2021-531 |

Convocation du 16 septembre 2021

Aujourd'hui jeudi 23 septembre 2021 à 15h00 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Alexandre RUBIO, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, Mme Fabienne DUMAS, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Bastien RIVIERES, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Bernard-Louis BLANC à Mme Claudine BICHET
M. Baptiste MAURIN à M. Sébastien SAINT-PASTEUR
M. Radouane-Cyrille JABER à Mme Claudine BICHET
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Béatrice SABOURET
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI
M. Fabien ROBERT à M. Max COLES

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à M. Stéphane PFEIFFER de 14h50 à 15h15 le 24 septembre
Mme Christine BOST à Mme Andréa KISS à partir de 17h45 le 23 septembre
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Pascale BRU à partir de 14h30 le 24 septembre
M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER à partir de 19h40 le 23 septembre
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à Mme Andréa KISS à partir de 12h00 le 24 septembre
Mme Céline PAPIN à Mme Nadia SAADI à partir de 16h35 le 23/09
M. Patrick PAPADATO à Mme Brigitte BLOCH à partir de 17h50 le 23 septembre
M. Patrick PAPADATO à Mme Brigitte BLOCH à partir de 12h00 le 24 septembre
M. Stéphane PFEIFFER à M. Stéphane GOMOT le 23 septembre
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Nadia SAADI à partir de 18h15 le 23 septembre
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Brigitte BLOCH à partir de 14h30 le 24 septembre
Mme Stéphanie ANFRAY à Mme Myriam BRET le 23 septembre
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI à partir de 18h00 le 23 septembre
Mme Amandine BETES à M. Serge TOURNERIE le 23 septembre
Mme Christine BONNEFOY à M. Fabrice MORETTI à partir de 18h00 le 23 septembre
Mme Christine BONNEFOY à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 12h45 le 24 septembre
Mme Simone BONORON à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 10h35 le 24 septembre
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Françoise FREMY à partir de 16h30 le 23 septembre
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Amandine BETES à partir de 15h15 le 24 septembre
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Zeineb LOUNICI le 23 septembre
M. Alain CAZABONNE à M. Patrick BOBET à partir de 16h50 le 23 septembre
M. Alain CAZABONNE à Mme Nathalie DELATTRE à partir de 12h10 le 24 septembre
M. Thomas CAZENAVE à M. Stéphane MARI à partir de 17h50 le 23 septembre
Mme Camille CHOPLIN à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE le 23 septembre
Mme Laure CURVALE à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH jusqu'à 15h00 le 24 septembre
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET le 23 septembre
Mme Eve DEMANGE à Mme Laure CURVALE à partir de 17h20 le 23 septembre
Mme Eve DEMANGE à Mme Fannie LE BOULANGER jusqu'à 11h50 le 24 septembre
M. Christophe DUPRAT à M. Patrick BOBET le 24 septembre
M. Olivier ESCOTS à M. Jean-Claude FEUGAS à partir de 18h20 le 23 septembre
M. Nicolas FLORIAN à M. Christophe DUPRAT à partir de 19h40 le 23 septembre
M. Nicolas FLORIAN à M. Dominique ALCALA le 24 septembre
Mme Françoise FREMY à M. Bruno FARENIAUX à partir de 14h30 le 24 septembre
Mme Anne-Eugénie GASPARD à M. Frédéric GIRO le 23 septembre
M. Maxime GHESQUIERE à M. Didier CUGY à partir de 18h30 le 23 septembre
M. Maxime GHESQUIERE à M. Didier CUGY à partir de 15h35 le 24 septembre

M. Stéphane GOMOT à M. Stéphane PFEIFFER le 24 septembre
M. Laurent GUILLEMIN à M. Alain GARNIER à partir de 18h50 le 23 septembre
Mme Fabienne HELBIG à Mme Anne FAHMY de 17h25 le 23 septembre à 13h00 le 24 septembre
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Anne LEPINE à partir de 19h10 le 23 septembre
Mme Harmonie LECERF à Mme Anne LEPINE à partir de 14h30 le 24 septembre
M. Jacques MANGON à M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 19h40 le 23 septembre
M. Jacques MANGON à M. Michel LABARDIN de 13h15 à 15h20 le 24 septembre
M. Guillaume MARI à Mme Anne LEPINE le 23 septembre
Mme Eva MILLIER à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 18h00 le 23 septembre
Mme Eva MILLIER à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 12h45 le 24 septembre
M. Jérôme PEScina à M. Christophe DUPRAT à partir de 17h20 le 23 septembre
M. Jérôme PEScina à M. Dominique ALCALA à partir de 14h30 le 24 septembre
M. Michel POIGNONEC à M. Patrick PUJOL à partir de 19h20 le 23 septembre et jusqu'à 14h00 le 24 septembre
M. Patrick PUJOL à M. Patrick BOBET à partir de 14h30 le 24 septembre
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 12h45 le 24 septembre
M. Franck RAYNAL à M. Michel LABARDIN à partir de 18h00 le 23 septembre
M. Franck RAYNAL à M. Michel LABARDIN à partir de 15h00 le 24 septembre
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE le 23 septembre
Mme Nadia SAADI à M. Olivier CAZAUX jusqu'à 14h30 le 24 septembre
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Kévin SUBRENAT à partir de 17h20 le 23 septembre
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Max COLES à partir de 10h30 le 24 septembre
M. Kévin SUBRENAT à M. Dominique ALCALA jusqu'à 16h15 le 23 septembre
M. Kévin SUBRENAT à M. Dominique ALCALA jusqu'à 12h30 le 24 septembre
M. Thierry TRIJOLET à Mme Nathalie LACUEY à partir de 16h30 le 23 septembre
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Fabienne DUMAS le 24 septembre

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

| | | |
|---|---|----------------------------|
|  | Conseil du 23 septembre 2021 | <i>Délibération</i> |
| | Direction générale Valorisation du territoire Direction de l'habitat et de la politique de la ville | <i>N° 2021-531</i> |

Signature du Contrat territorial d'accueil et d'intégration des réfugiés (C.T.A.I.R.) et lancement de l'appel à projets 2021 - Décision - Autorisation

Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

1. Contexte

Depuis plusieurs années, le contexte international accentue la mobilité des populations vulnérables originaires d'autres continents vers l'Europe. A l'instar d'autres territoires à l'échelle nationale, le département de la Gironde, et plus particulièrement la métropole bordelaise, sont impactés par ces phénomènes migratoires inhérents à des problématiques politiques, économiques ou climatiques. Un diagnostic social, mené en 2019 par la Plateforme départementale d'Accueil et d'intégration des réfugiés (A.I.R.), gérée par la fondation COS Alexandre Glasberg et le Groupe S.O.S. Solidarités, indique ainsi que sur les 214 personnes réfugiées ou Bénéficiaires de la protection internationale (B.P.I.) 95% résidaient sur la métropole bordelaise.

Dans la continuité des deux années précédentes, l'État par le biais de la Délégation interministérielle à l'Accueil et à l'intégration des réfugiés (DIAIR) invite Bordeaux Métropole à poursuivre sa coopération pour agir en faveur de l'intégration des publics réfugiés. Ainsi, pour cette 3e édition, ce partenariat implique la signature d'un nouveau « Contrat territorial d'accueil et d'intégration des réfugiés » (CTAIR) au titre de 2021.

Pour rappel, l'objectif de ce contrat est d'améliorer la vie de ces publics et de lever les freins à leur intégration dans tous les domaines de la vie quotidienne, qu'il s'agisse de l'habitat, de l'emploi, de la formation professionnelle et linguistique, mais aussi de l'insertion sociale.

2. L'engagement de Bordeaux Métropole

La participation de Bordeaux Métropole s'inscrit dans le cadre du budget opérationnel du programme 104 de l'État. A ce titre, une ligne budgétaire est consacrée spécifiquement aux publics réfugiés et relevant de la protection internationale. Cette ligne budgétaire est mobilisable exclusivement dans le cadre de cette contractualisation.

Cette enveloppe a pour objectif d'appuyer les initiatives des acteurs locaux, communes de la métropole comme associations, dans leurs actions d'accompagnement de ces publics vers l'accès aux droits. Bordeaux Métropole coopère avec l'État pour définir et conduire les thématiques d'actions et accompagner les opérateurs identifiés à ce titre, avec son ingénierie mais n'apporte aucun financement propre.

3. Champs d'intervention des actions 2021

En pratique, le contrat est piloté conjointement par les services locaux de l'État, à travers la Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS) et par les services de la Métropole. Quatre axes stratégiques sont retenus comme champs prioritaires d'intervention pour cette nouvelle édition et porteront sur :

1 - un diagnostic basé sur un principe de recherche et action pour caractériser les besoins et profils de réfugiés et Bénéficiaires de protection internationale (BPI). La finalité vise à l'issue, à préfigurer un plan structurel de formation avec la région Nouvelle-Aquitaine à destination de ce public sur plusieurs dimensions (insertion économique, insertion au logement, accès aux droits, la santé, formation linguistique ...),

2 - un plan de formation et de sensibilisation à destination des acteurs économiques de l'Economie sociale et solidaire (ESS) et du secteur social et médico-social (Centres communaux d'action sociale (CCAS), Maison du Département solidarité (MDS)...) afin de développer la connaissance du public et une culture commune entre acteurs et enfin d'aider à l'adaptation de l'offre sociale au regard des besoins spécifiques du public,

3 - un appel à projets à destination des communes, acteurs de l'ESS et de l'Insertion par l'activité économique (IAE), bailleurs publics portant sur 3 dimensions : Habitat/Hébergement ; Emploi/Formation ; Français langues étrangères (FLE),

4 - l'initiative des communes de la Métropole, à soutenir particulièrement dans le cadre de cet appel à projets unique auquel elles pourraient répondre.

4. Calendrier & financements

L'enveloppe est intégralement allouée par la DIAIR et affectée aux services déconcentrés de l'État (DDETS) qui en assurent la gestion. Elle est en baisse par rapport aux années précédentes : jusqu'ici elle s'élevait à 300 000 € alors que pour l'année 2021, elle s'élève à 250 000 €.

Concernant le calendrier, cet appel à projets a été lancé en début d'été, avec une date butoir de retour des dossiers de candidatures des opérateurs et communes fixée au 20 août 2021.

L'instruction des dossiers se fera de manière conjointe entre la Métropole et l'Etat. Le conventionnement ainsi que le financement des actions relèveront exclusivement des services de ce dernier.

En parallèle, le contrat, dont l'appel à projets est la pièce constitutive majeure, sera formalisé par une signature conjointe de la préfète et du président de Bordeaux Métropole, après le vote de la présente délibération.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le conseil de Bordeaux Métropole

VU l'article L 5217-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT),

VU la loi MAPTAM (loi de Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles) du 27 Janvier 2014,

VU la délibération communautaire N 0 2001-1186 DU 14/12/2011 approuvant le Programme local de l'habitat (P.L.H.),

VU la délibération communautaire N 0 2003-0133 du 28/02/2003 adaptant l'avenant du PLH,

VU la délibération communautaire N 0 02007-0545 du 13/07/2007 approuvant la modification du PLH,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT la volonté de Bordeaux Métropole d'améliorer les conditions d'accueil et d'accompagnement des publics réfugiés et bénéficiaires de la protection internationale présents sur son territoire,

DECIDE

Article 1 : d'approuver la démarche de contractualisation proposée par l'Etat et notamment par la Délégation interministérielle à l'accueil et à l'intégration des réfugiés,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à signer « le contrat territorial d'accueil et d'intégration des réfugiés » et tout document afférent à ce dossier.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Contre : Monsieur POUTOU

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 23 septembre 2021

| | |
|--|--------------------------------|
| REÇU EN PRÉFECTURE LE : 29 SEPTEMBRE 2021 | Pour expédition conforme, |
| PUBLIÉ LE : 29 SEPTEMBRE 2021 | le Vice-président, |
| | Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU |